CRdS

CONFÉRENCE RÉGIONALE DU SPORT

Conférence Auvergne-Rhône-Alpes

Durée du mandat :
5 ans
Mandature actuelle :
Janvier 2021 - Décembre 2025
Prochaine mandature :
Janvier 2026 - Décembre 2030

Fréquence des réunions :
2 fois par an minimum

Lieu des réunions :
Lyon (Conseil Régional)

2 sièges MEDEF Auvergne-Rhône-Alpes

Bureau

Titulaire actuelle

- **Marie-Luce BOZOM** - MEDEF Puy-de-Dôme - Présidente de la Commission n°3

Suppléante actuelle

- **Liora WEIL** - MEDEF Lyon-Rhône

DESCRIPTION

Instituée par la loi du 1er août 2019 qui porte création de l'Agence nationale du Sport, mais surtout par le décret du 20 octobre 2020, la Conférence Régionale du Sport Auvergne-Rhône-Alpes représente une instance de dialogue, de concertation et de décision des acteurs du sport au sein des territoires.

MISSIONS

La conférence régionale du sport élabore une stratégie de développement du sport à l'échelle de la région au travers de la définition d'une stratégie régionale partagée : pour une durée de cinq ans, un projet sportif territorial (PST) coconstruit par l'ensemble de ses membres, à partir d'un diagnostic territorial objectivant les atouts et les carences en matière de politique sportive.

Ainsi, la Conférence Régionale du Sport a pour objectif de :

- **Accroître** l'accès au sport pour toutes et tous sur l'ensemble du territoire ;
- **Développer** le sport de haut niveau et le sport professionnel ;
- **Construire et entretenir** les équipements sportifs structurants ;
- **Réduire** les inégalités d'accès aux activités physiques et sportives ;
- **Développer** les activités physiques et sportives adaptées aux personnes en situation de handicap ;
- **Prévenir et lutter** contre toutes formes de violences et de discriminations dans le cadre des activités physiques et sportives pour tous et toutes ;
- **Promouvoir** l'engagement et le bénévolat dans le cadre des activités physiques et sportives.

Composition

La Conférence régionale du sport est constituée de 4 collèges :

- Représentants de l'État ;
- Représentants des collectivités territoriales ;
- Représentants du mouvement sportif ;
- Représentants des acteurs du monde économique.

Composition du 4ème collège : acteurs du monde économique :

- 1 représentant du Mouvement des Entreprises de France ;
- 1 représentant de la CPME ;
- 1 représentant de l'U2P ;
- 1 représentant de l'Union sport et cycle ;
- 1 représentant du Conseil social du mouvement sportif ;
- 1 représentant de la CCIR.

Les membres de la conférence régionale du sport sont nommés pour une durée de cinq ans, renouvelable une fois. Un suppléant est désigné dans les mêmes conditions pour chacun d'eux.

PROFIL DU MANDATAIRE

- Adhérer à un MEDEF Territorial ou une Branche Professionnelle
- Connaître de manière approfondie le tissu économique sportif régional